

Ne doit pas être diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie et au Japon

Nanterre (France), le 28 octobre 2019

## **FAURECIA LANCE UNE EMISSION DE 250 MILLIONS D'EUROS ADDITIONNELLE A SES OBLIGATIONS SENIOR 3,125% DE MATURITE 2026 (LES "OBLIGATIONS ADDITIONNELLES 2026")**

Faurecia annonce aujourd'hui son intention de lancer une émission additionnelle de 250 millions d'euros, assimilables à ses obligations senior 3,125% de maturité 2026 émises le 27 mars 2019, pour un montant nominal de 500 millions d'euros.

Faurecia affectera le produit net de cette émission additionnelle au financement de l'acquisition de 50% des actions de notre coentreprise avec Continental Automotive, SAS Autosystemtechnik GmbH et Co.KG, pour un montant de 225 millions d'euros (hors trésorerie).

Dans le cadre de l'offre des Obligations Additionnelles 2026, Faurecia a communiqué certaines informations aux potentiels porteurs d'Obligations Additionnelles 2026. Une copie de cette information est disponible sur le lien ci-joint ([Exhibit A](#)).

### **À propos de Faurecia**

Fondé en 1997, Faurecia est devenu un acteur majeur de l'industrie automobile mondiale. Avec près de 300 sites dont 46 centres de R&D, 122 000 collaborateurs répartis dans 37 pays, Faurecia est un leader mondial dans ses quatre domaines d'activités : Seating, Interiors, Clarion Electronics et Clean Mobility. Son offre technologique forte fournit aux constructeurs automobiles des solutions pour le Cockpit du futur et la Mobilité durable. En 2018, le Groupe a réalisé 17,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Faurecia est coté sur le marché NYSE Euronext de Paris et fait partie de l'indice CAC Next20. Pour en savoir plus : [www.faurecia.com](http://www.faurecia.com)

**AVIS IMPORTANT**

*Ce document ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Aucune des Obligations 2027 ne pourra être vendue aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du Securities Act. L'offre d'Obligations 2027 décrite dans le présent communiqué de presse n'a pas été, et ne sera pas, enregistrée au titre du Securities Act. Toute offre ou vente des Obligations 2027 ne pourra être effectuée que dans le cadre d'une opération bénéficiant d'une exemption à l'obligation d'enregistrement au titre du Securities Act.*

*La diffusion de ce document dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Ce document ne peut pas être diffusé au Canada, au Japon ou en Australie. Les informations contenues dans ce document ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, au Japon ou en Australie.*

*La promotion des Obligations 2027 au Royaume-Uni est restreinte par le Financial Services and Markets Act 2000 (le "FSMA") donc les Obligations 2027 ne feront pas l'objet de publicité au public au Royaume-Uni. Le présent document est adressé et destiné uniquement aux personnes (i) disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l' "Ordonnance") (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) étant des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du FSMA) dans le cadre de l'émission ou de la vente de valeurs mobilières pourrait être autrement légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « personnes concernées »). Ce document est adressé uniquement à des personnes concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce document.*

*Professionnels MIF II / Uniquement pour contreparties éligibles / Absence de documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance - Le marché cible du producteur (obligations de gouvernance en matière de produits au titre de MIF II) est uniquement composé des contreparties éligibles et des clients professionnels (tous canaux de distribution). Il n'a pas été préparé de documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance, les Obligations 2027 n'étant pas distribuées à des clients de détail au sein de l'EEE.*

*Ni le contenu du site internet de Faurecia, ni le contenu de tout site internet accessible par hyperlink depuis le site de Faurecia, ne sont inclus ou font partie de ce communiqué. La distribution de ce communiqué dans toute juridiction autre que le Royaume-Uni peut être légalement restreinte. Les personnes en possession de ce communiqué doivent s'informer et respecter de telles restrictions. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation du droit des valeurs mobilières de la juridiction en question.*

*Aucune somme d'argent, valeur mobilière ou autre considération n'est sollicitée par ce communiqué et, si envoyée en réponse aux informations contenues dans ce communiqué, aucune somme d'argent, valeur mobilière ou autre considération ne sera acceptée.*